



Nom du médecin de l'Education Nationale :

Etablissement scolaire:

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise

Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant,

dans le cadre de la formation professionnelle choisie, travaille dans son établissement scolaire ou ses lieux de stages sur des machines, utilise des produits à usage réglementé ou peut être confronté à des situations à risque professionnel.

S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2013-914 du 11 octobre 2013 – article L 4153-9 du code du travail), l'avis du médecin de l'éducation nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est obligatoire tous les ans.

Il doit être transmis à l'inspecteur du travail.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin de son établissement.

Vos réponses sont strictement confidentielles et soumises au secret médical.

Je vous remercie de bien vouloir compléter le questionnaire de santé ci-dessous, que vous voudrez bien remettre à l'infirmerie sous pli cacheté.

Signature de l'infirmière ou du médecin de l'Education nationale

PROBLEMES DE SANTE PRESENTES PAR VOTRE ENFANT DEPUIS LA DERNIERE VISITE MEDICALE

	A-t-il(elle) présenté un problème de santé ? :	OUI 🗆	NON □	
	Est-il(elle) été souvent absent(e) ? ; merci de préciser les motifs d'absence :	OUI 🗆	NON □	
	A-t-il(elle) été hospitalisé(e) ? merci de préciser pour quelle raison :	OUI 🗆	NON □	
	A-t-il(elle) été victime d'un accident ? merci d'en préciser la nature :	OUI 🗆	NON □	
	Suit-il(elle) un traitement ? merci de préciser lequel et depuis quand :	OUI 🗆	NON □	
	Nom et coordonnées du médecin traitant :			
_	Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmerie de l'établissement scolaire.			
	a etablissement scotaire.			
	INFORMATION IMPORTANTE			
		ments pe	ut avoir	
	INFORMATION IMPORTANTE La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médica			
	INFORMATION IMPORTANTE La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médica des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pe			
	INFORMATION IMPORTANTE La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médica des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée panécessaire.			
	INFORMATION IMPORTANTE La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médica des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée processaire. Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.			
	INFORMATION IMPORTANTE La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médica des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée proécessaire. Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.			